



## Annulation permis de conduire jeune conducteur

-----  
Par Chouchouette06530

Bonjour je vous contacte car ma fille est mineur mais elle a eu son permis à 17 ans selon la nouvelle loi qu'il y a depuis peu et samedi elle s'est fait arrêter et dépister positive au stupéfiant la gendarmerie ne m'a pas contacté je l'ai su par ma fille qui m'a appelé de suite après est-ce que c'est normal qu'il ne m'ont pas mis au courant vu qu'elle est mineur  
Merci beaucoup pour votre aide

-----  
Par isernon

bonjour,

pénalement, votre fille de 17 ans est responsable des infractions qu'elle a commises comme conducteur, donc la gendarmerie n'avait pas à vous appeler.

s'agissant d'un permis probatoire, celui-ci risque d'être invalidé, ce qui est plus important que d'avoir été ou pas informé par la gendarmerie de la consuite sous l'emprise de stupéfiant de votre fille.

salutations